



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 9 avril 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 18	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 23	

Date de la convocation : 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : GARCIA ROBIN Jean-Paul – MONGIN Claude – SPRUTTA-BOURGES Nathalie – LENOIR Isabelle – LALLEMANT Sylvie – SEVESTE Arnaud – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – DEVAUCHELLE Marie-Paule – OFFROY Patrick – BADOZ-GRIFFOND Yvonne – BENOIT Dominique – USSEGLIO-VIRETTA Guy – RENAUDET Denis – DANSOU Viviane – BENARD Sandie – VACHER Gérard – TRANGOSI Renaud

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents avec pouvoirs** : MATHEROT Olivier à LENOIR Isabelle – ROUSSEL Mylène à GARCIA ROBIN Jean-Paul – ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule – PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie – BOURSIEZ Frédéric à BENARD Sandie

**Était absent sans pouvoir** : CRISINEL Morgane



### DELIBERATION N° 02025\_026 : BONS FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

**Entendu** l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal, relatif à l'attribution, sous certaines conditions, d'un bon destiné à l'achat de fournitures scolaires ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Considérant** la volonté de la commune d'accompagner les familles gretzoises dans les dépenses induites par la rentrée scolaire de leurs enfants accueillis dans un établissement d'enseignement secondaire (public ou privé), de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup>, ou en Lycée d'Enseignement Professionnel, section CAP ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide**, pour l'année scolaire 2025/2026, d'accorder un bon destiné à l'achat de fournitures scolaires aux familles domiciliées à Gretz-Armainvilliers dont l'enfant est scolarisé dans un établissement d'enseignement secondaire (public ou privé), de la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup>, ou en Lycée d'Enseignement Professionnel, section CAP.

**Précise** que suivant l'âge et la situation du bénéficiaire, cette attribution nécessitera la production d'un certificat de scolarité.

**Précise** que ces bons ne pourront être utilisés qu'auprès des commerçants de la commune ainsi qu'auprès de l'association du collège Hutinel qui organise une commande de fournitures scolaires.

**Fixe** à 43 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2025/2026.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune, en section fonctionnement, article 6067.

**Le secrétaire de séance**

BENOIT Dominique



**Le Maire**

GARCIA ROBIN Jean-Paul

